

# PRAIRIES

## Maladies et parasitisme vertébrés et invertébrés Campagne 2011 – Bulletin n°2 - 13/12/2011

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées par les techniciens des Chambres d'Agriculture de la Creuse, de la Haute-Vienne et de la Corrèze, du GDS Creuse, des FDGDON 19-23-87 et leurs Groupements, de la FREDON du Limousin, et par les agriculteurs observateurs.

Bulletin disponible sur le site : <http://www.limousin.synagri.com/> (Rubrique : Nos publications > Conseils de saison)  
et sur <http://draaf.limousin.agriculture.gouv.fr/> (Rubrique : Publications)

Abonnement gratuit sur simple demande à [accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)

### A RETENIR :

- Campagnols terrestres** Dégradation de la situation sur l'ensemble de la région, avec des pics de pullulation généralisés sur les zones infestées. Risque de dégradation des prairies très important pendant toute la période hivernale.
- Taupe** Présence sur la majorité des prairies observées. Risque actuel limité, mais en nette évolution depuis début décembre (première période pluvieuse de l'automne) sur prairies temporaires et permanentes. Cette situation devrait continuer d'évoluer pendant toute la période hivernale. Elle pourra occasionner des dégradations importantes sur certains secteurs.
- Campagnols des champs** Présence sur la majorité des prairies observées, mais risque de dégradation des prairies minime.

*Rappel : Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est rédigé par l'animateur filière suite à la synthèse des données remontées par les observateurs du réseau de surveillance Limousin.*

*Ce réseau s'appuie sur des parcelles de "référence" : il s'agit de prairies permanentes, préalablement identifiées et fixées, dont le suivi est normé et régulier, et sur lesquelles des observations sont réalisées au printemps (mars) et à l'automne (octobre). 295 parcelles de référence ont été observées en vue de l'élaboration de ce bulletin : 182 en Corrèze, 87 en Creuse et 26 en Haute-Vienne.*

*Des observations ponctuelles sont également effectuées le cas échéant, en supplément, sur des parcelles non préalablement définies, dites "flottantes".*

### RAPPEL REGLEMENTAIRE

En Limousin, 3 arrêtés préfectoraux fixent les modalités d'organisation de la lutte collective contre le campagnol terrestre pour l'année 2011.

Ils ont pour objectifs principaux de définir pour les traitements :

- les conditions de délivrance des produits
- les conditions préalables de traitement (avis, date de début et de fin)
- les modalités de traitement
- la protection des utilisateurs
- les précautions particulières, déchets
- la traçabilité

Les arrêtés sont accessibles depuis le Bulletin de Santé du Végétal N°1 du 19 avril 2011, disponible sur <http://www.limousin.synagri.com/> (rubrique : Conseil de saisons)

Bulletin de Santé du végétal – Prairies : maladies et parasitisme vertébrés et invertébrés N°2 – 13/12/2011 - Page 1 sur 7

REPRODUCTION INTEGRALE DE CE BULLETIN AUTORISÉE - Reproduction partielle autorisée avec la mention « Extrait du Bulletin de Santé du Végétal Prairies Limousin 2011 N°2, consultable sous <http://www.limousin.synagri.com/> »

#### DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Monsieur Joël SOURSAC  
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin  
Boulevard des Arcades  
87 060 LIMOGES CEDEX  
[accueil@limousin.chambagri.fr](mailto:accueil@limousin.chambagri.fr)  
05 55 10 37 90

#### REFERENT FILIERE ET REDACTEUR DU BULLETIN :

Denis TAURON  
FREDON LIMOUSIN  
13 rue Auguste Comte  
87 280 LIMOGES CEDEX  
[dtauron.fredon@gmail.com](mailto:dtauron.fredon@gmail.com)  
05 55 04 64 54

# CAMPAGNOL TERRESTRE (*ARVICOLA TERRESTRIS*)

- **Éléments de biologie**



### **Rappel**

La reproduction du campagnol terrestre a lieu de mars-avril à septembre-octobre, en fonction des conditions climatiques et de la nourriture à sa disposition. Il atteint sa maturité sexuelle à 2,5 mois pour les femelles ou ultérieurement (4-6 mois). La gestation dure de 21 à 22 jours. On compte 2 à 5 portées annuelles de 4 à 6 petits. Les jeunes sont chassés du nid par leur mère au bout de 14 à 20 jours. Ils vont créer leur propre réseau de galeries à partir de 3 semaines.

Le campagnol terrestre est un rongeur souterrain qui se nourrit essentiellement de la racine des plantes, avec une prédilection pour les végétaux présentant des racines à pivots (pissenlits, rumex), flore principalement présente sur les prairies permanentes.



Photo ci-dessus : Dégâts générés par 1 couple de campagnols terrestres sur prairie (zone de 1 à 4 m<sup>2</sup>)

Photo ci-contre : Dégâts de campagnols terrestres généralisés sur prairie



Crédit photos : FDGDON 19 et 87

- **Situation en Limousin**

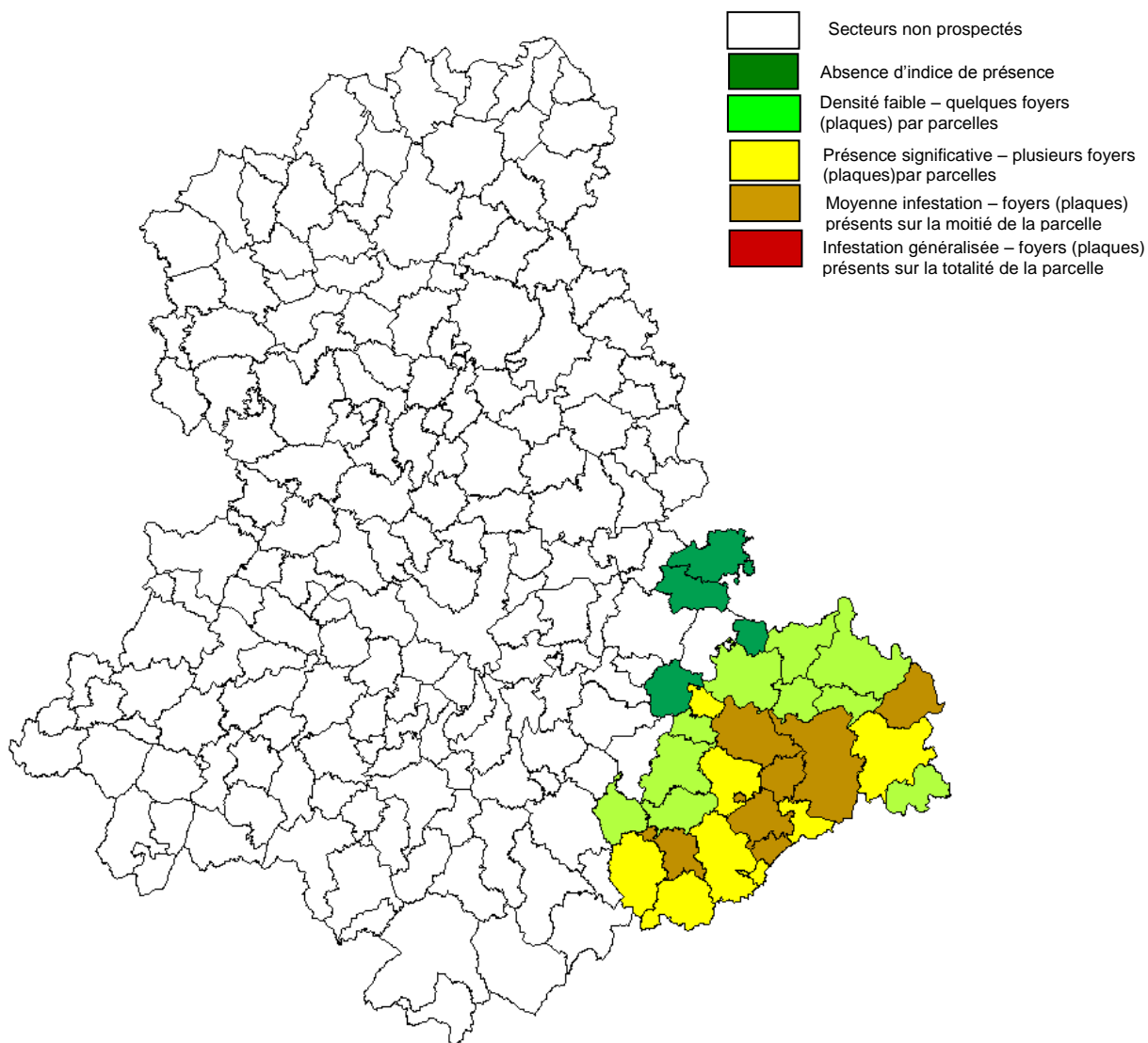
Ce bulletin reprend les observations ponctuelles réalisées par les agriculteurs observateurs (sur parcelles flottantes), ainsi que celles effectuées par les partenaires du réseau d'observation pour la filière (parcelles de référence) au cours des semaines 42 et 43. Ce bulletin donne une tendance sur la situation des populations de campagnols terrestres pour l'automne 2011.

- **HAUTE-VIENNE (87)**

En Haute Vienne, le campagnol terrestre est observé sur le sud-est, sur les cantons de Chateauneuf-la-Forêt, Eymoutiers et Saint-Germain Les Belles. De manière générale, la situation sur le département laisse apparaître une activité importante des populations de campagnols terrestres sur la majorité des prairies. La situation automnale semble plus dégradée que celle observée à l'automne 2010, notamment sur les cantons de Saint Germain les Belles et Châteauneuf la Forêt. Cette recrudescence d'activité automnale se traduit par une dégradation

majeure de grandes superficies de prairies. Celle-ci laissant présager de nombreuses pullulations. La situation automnale confirme également la nette implantation des populations de campagnols sur de nouvelles communes du canton de Saint Germain les Belles.

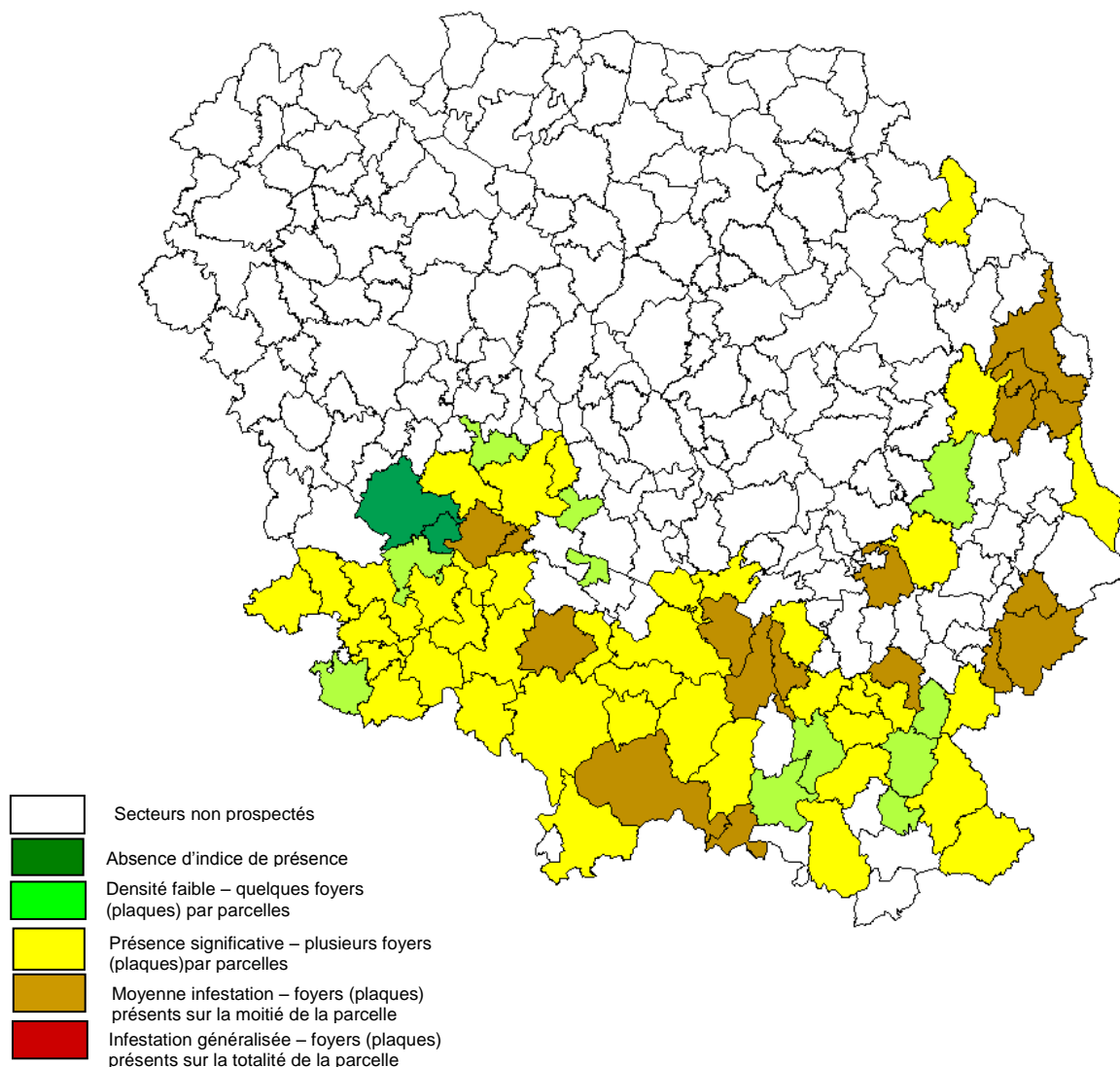
- Sur les cantons d'Eymoutiers et de Châteauneuf la Forêt, on observe une augmentation significative des dégâts sur les prairies observées (présence : de « faible » à « parcelles infestées à 50% ») par rapport à la situation observée au printemps. On note une nette augmentation des zones herbagères avec des situations de foyers frais et actifs présents sur la moitié des parcelles. Les communes de Beaumont du Lac, Eymoutiers, Neuvic Entier, Sussac, Sainte- Anne-Saint-Priest et Saint Gilles les Forêts seraient en phase de pullulation.
- Sur le canton de Saint Germain les Belles, on observe aussi une nette augmentation des dégâts sur les prairies avec la présence de nombreux foyers frais et actifs par parcelles ainsi que des parcelles dégradées à 50% (de présence « significative » à « moyenne infestation »). Il faudrait notamment accroître la surveillance sur les communes de La Porcherie, Saint Germain les Belles et Saint Vitte sur Briance qui se trouveraient en phase de pullulation importante. De plus, on constate l'apparition de quelques foyers frais de campagnols sur la commune de Glanges (densité « faible »).
- Le canton de Saint Léonard De Noblat semble quant à lui toujours « indemne d'indice de présence » (situation observée sur les communes prospectées cet automne).



## ○ CREUSE (23)

En Creuse, l'ensemble des observations réalisées sur les cantons prospectés montrent une nouvelle augmentation des populations de campagnols terrestres avec des parcelles allant de « présence significative » à « parcelle infestée à 50% ». Les zones concernées doivent faire face à des démarrages de pullulations.

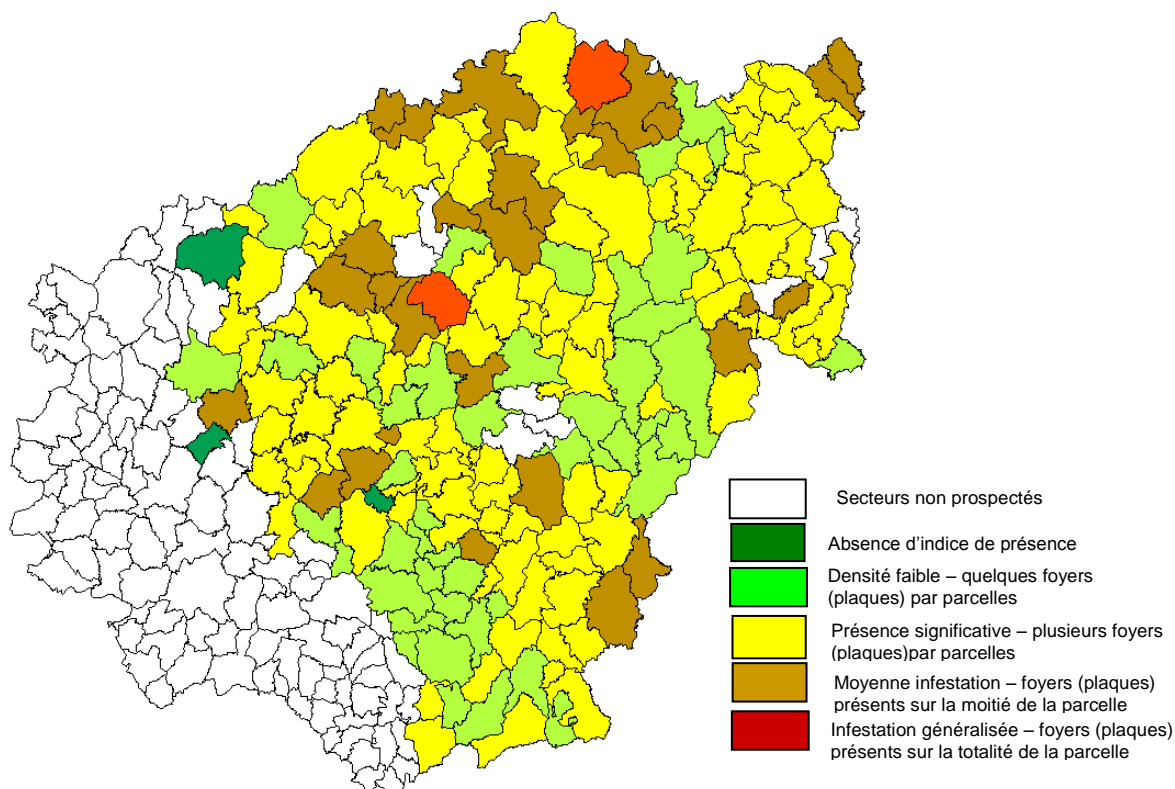
- Sur les cantons de Felletin, Bourganeuf, Evaux Les Bains et Royère de Vassivière la situation semble préoccupante. Y sont observés des foyers frais très actifs sur la majorité des prairies observées (présence « significative » à « moyenne infestation »).
- Sur le canton de Gentioux la situation est similaire, cependant des parcelles présentent des dégradations fortes (« infestations généralisées »).
- Sur les cantons de La Courtine, Auzances et Aubusson, la situation des prairies semble identique à celle observée au printemps. Les observations font apparaître la présence de foyers isolés ainsi que la présence de foyers actifs et frais (de « densité faible » à « moyenne infestation - parcelle infestée à 50% »).
- Sur les cantons de Chambon /Vouèze et Bellegarde en Marelle, la situation laisse apparaître la présence de quelques foyers frais et actifs à « parcelle infestée à 50% » (de « densité faible » à « moyenne infestation »).
- Sur le canton de Pontarion et les communes limitrophes la situation laisse apparaître la présence de foyers frais et actifs (de « densité faible » à « moyenne infestation »). Notamment sur les communes de Thauron et Pontarion où des dégâts frais y sont observés (présence : « moyenne infestation »).



## ○ CORREZE (19)

En Corrèze, pour le deuxième automne consécutif, la situation départementale semble très dégradée. La majeure partie des zones concernées semblent faire face à des pullulations importantes de campagnols terrestres.

- En Haute-Corrèze, sur les cantons de Bort les orgues, Eygurande et Ussel la situation automnale laisse apparaître la présence généralisée aux 3 cantons de foyers actifs et frais (présence « significative »). Sur les communes de Feyt, Laroche Près-Feyt et Margerides on est en présence de parcelles infestées à 50% (« moyenne infestation »).
- Sur les cantons du Plateau corrézien, Sornac, Meymac et Bugeat on peut constater une dégradation très importante de la situation. La majeure partie des prairies observées laissent apparaître la présence de fortes populations de campagnols terrestres (de « présence significative » à « infestation généralisée »).
- Sur les cantons d'Egleton, Lapeau et Neuvic, la situation semble stable. On observe une présence continue des populations de campagnols mais en faible densité (quelques foyers par parcelles).
- Sur les cantons de Treignac, Corrèze et Seilhac, dans sa majorité la situation reste identique à celle observée à l'automne 2010. Cependant sur les communes de Chaumeil, Saint Augustin, Madrange, Affieux et Le Lonzac, la situation laisse apparaître de nombreux foyers actifs et frais (« moyenne infestation », présence sur 50% de la parcelle).
- Sur les cantons d'Uzerche et Vigeois, la situation reste identique à celle observée à l'automne 2010 (de « densité faible » à « présence significative »). Sur le secteur de Vigeois, on peut observer des dégâts de campagnols terrestres en vergers. Cependant on peut observer la présence de foyers actifs et frais sur la commune de Perpezac le Noir (« moyenne infestation »).
- Sur les cantons de Tulle-Naves, on constate une légère augmentation des populations de campagnols terrestres avec des foyers actifs frais sur les communes de Tulle et Chameyrat (« moyenne infestation »). Les autres secteurs restent stables avec des présences de « faible » à « présence significative » de campagnols.
- Sur les cantons du sud de la Corrèze, Argentat, La Roche Canillac, Mercoeur et Saint Privat, la situation a nettement évolué sur les communes du canton de Saint Privat et La Roche Canillac avec la présence de nombreux foyers actifs et frais (de « présence significative » à « moyenne infestation »). Concernant les autres zones la situation a peu évolué (de « densité faible » à « présence significative »).



## ○ SYNTHÈSE RÉGIONALE LIMOUSIN

La situation régionale est très dégradée. Cet automne 2011, est le deuxième automne consécutif qui soumet les prairies du Limousin aux fortes attaques de campagnols terrestres.

En effet, depuis quelques semaines, de nombreux secteurs sont en recrudescence de dégâts dus aux pullulations de campagnols terrestres. La majorité des communes suivies sont en présence de foyers actifs et frais. 221 communes suivies sur les 295 communes répertoriées en Limousin présentent une note d'infestation comprise entre « présence significative » à « moyenne infestation ». Soit 75% des communes.

### ● Période de risque et Seuil de nuisibilité

Le risque de dégât est présent toute l'année. En effet, de par son mode de vie et son régime alimentaire, le campagnol terrestre cause des dégâts dès son apparition. Malgré cela, la période de risque la plus critique reste néanmoins la période de fin de printemps à fin d'été (période de « récolte » des prairies)

### ● Evaluation du risque :

La douceur des mois de septembre, octobre et novembre a favorisé le développement des populations de campagnols terrestres. Notamment les individus ont pu générer un ultime cycle de reproduction au cours du mois d'octobre. **L'évolution des populations entraîne pour cette période de l'année un risque important de dégradation des prairies.** On a constaté une dégradation rapide et importante de la majorité des prairies prospectées.

### ● Mesures préventives avant hiver :

Une fois les troupeaux sortis des prairies, penser à broyer les refus pour l'hiver. Cette pratique va présenter plusieurs intérêts pour vos prairies.

☞ Limiter la ressource alimentaire disponible pour les campagnols.

☞ Maintenir un couvert végétal ras plus favorable aux prédateurs naturels des campagnols (renards, rapaces,...).

☞ Favoriser la repousse de la végétation au printemps. En effet, une trop grande hauteur d'herbe pourrait être à l'origine de vides au printemps s'il y avait de longues périodes de gel et de neige pendant les mois d'hiver. A cette occasion, l'herbe se plaque au sol, pourrit et disparaît.

## TAUPE (*TALPA EUROPAEA*)

---

### ● Situation en Limousin

La taupe est présente sur la majorité des prairies de la région.

On remarque cet automne sa réapparition tardive (mi-novembre) sur les prairies permanentes du fait d'un automne doux et sec.

### ● Période de risque

Le risque de nuisibilité de la taupe sur les prairies permanentes reste faible à cette période de l'année (quelques taupinières). Par contre le risque de nuisibilité est important sur les prairies implantées ces derniers mois (la taupe recrée son réseau de galeries dans la parcelle après le semis).

### ● Seuil de nuisibilité

La nuisibilité est importante à cette période de l'année sur les prairies dernièrement implantées. En effet, du fait des sols meubles, il est difficile d'intervenir mécaniquement sur les parcelles pour étaler les taupinières ; or la terre des taupinières dégrade la qualité des fourrages récoltés et/ou pâturés au cours de l'année.

### ● Évaluation du risque

La période actuelle (automne) correspond à un risque limité sur les parcelles (prairies permanentes) mais avec un risque accru pour les parcelles implantées en août et septembre.

# CAMPAGNOL DES CHAMPS (*MICROTUS ARVALIS*)

- **Éléments de biologie**

Cf. *Bulletin de Santé du Végétal N°2 du 23 novembre 2010*, accessible à l'adresse <http://www.limousin.synagri.com/>.

- **Situation en Limousin**

Les observations réalisées ont permis d'identifier la présence du campagnol des champs sur la quasi totalité des parcelles prospectées (sur prairies et en vergers).

Sa présence sur les parcelles va de « densité faible » à « présence significative ». Elle est due principalement aux conditions climatiques observées depuis le début de l'année (périodes de sécheresse). Celles-ci ont favorisé son développement jusqu'à la fin novembre. On a pu observer des parcelles infestées à 50% (en Haute-Vienne, secteur de Saint Léonard de Noblat).

- **Évaluation du risque**

Le risque de dégradation des prairies reste minime en ce qui concerne ce rongeur. Sa présence peut entraîner une perte de la quantité de fourrages récoltés (notamment luzerne). Cette perte de rendement peut être relativement importante lors d'une grosse attaque (seuil de 50% de la parcelle infestée).

Le risque est par contre plus important en vergers. Une trop forte présence d'individus peut entraîner des dégâts aux systèmes racinaires des arbres. Ce qui entraîne lors des périodes de sécheresse un dépérissement rapide des arbres fruitiers.

## **INFORMATION REGLEMENTAIRE :**

### **Retrait des Autorisations de Mises sur le Marché des produits phytosanitaires à base d'Asulame**

Par avis du 6 novembre 2011, le Ministre de l'agriculture a décidé du retrait des Autorisations de Mise sur le Marché des produits contenant de l'Asulame pour tous les usages, agricoles et non agricoles au plus tard le 31 décembre 2011.

**Il s'agit de produits utilisés en Limousin principalement contre la fougère et le rumex (ASULOX® notamment).**

#### **A retenir :**

Date limite de distribution des produits : 31 août 2012

Date limite d'utilisation des produits : 31 décembre 2012

**PROCHAIN BULLETIN :  
MARS / AVRIL 2012**



Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

***N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.***